LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Afin de faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées, Emploi-Québec met à votre disposition différents moyens pour vous aider :

- à déterminer vos objectifs professionnels;
- à accéder à l'information sur le marché du travail;
- à participer à des activités de formation;
- à chercher et à obtenir un emploi.

Le centre local d'emploi (CLE) de votre région vous offre…

- Un service adapté à vos besoins

Nous faisons appel à une conseillère ou à un conseiller d'un service spécialisé de main-d'œuvre reconnu dans votre région pour vous accompagner dans votre démarche d'intégration en emploi.

Nous pouvons financer l'adaptation de l'équipement et du matériel nécessaires pour que vous puissiez participer à une activité de formation.

- De l'aide pour obtenir un emploi

Afin de vous aider à obtenir un emploi, nous pouvons :

- offrir à l'entreprise qui vous embauche une subvention salariale permettant de limiter l'impact que pourraient avoir vos incapacités par rapport à l'occupation de votre emploi;
- accorder à l'employeur un soutien financier pour adapter votre poste de travail et l'équipement que vous

utiliserez et pour rendre votre milieu de travail accessible;

- fournir des services d'accompagnement par une ou un spécialiste pour faciliter vos démarches auprès d'un employeur éventuel et pour conseiller celui-ci au sujet de l'encadrement particulier dont vous pourriez avoir besoin.

Pour être admissible à cette aide, les incapacités découlant de votre déficience doivent être significatives et persistantes et vous rendre susceptible de rencontrer des obstacles dans l'accomplissement de vos activités courantes.

Pour savoir où se trouve votre centre local d'emploi,
visitez emploiquebec.net ou composez le 1 888 643-4721.

Vous êtes en mesure d'occuper un emploi?

La mesure *Contrat d'intégration au travail* favorise l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées dans un milieu de travail standard.

Un employeur en mesure de vous offrir l'encadrement nécessaire et de collaborer au suivi de votre dossier pourrait recevoir une subvention permettant de répondre aux besoins qui découlent de vos incapacités.

Le poste offert doit être un poste vacant ou nouvellement créé, temporaire ou permanent. La durée de la semaine de travail doit varier entre 12 et 40 heures, en fonction de votre potentiel ou des besoins de l'employeur.

Vous éprouvez des difficultés d’adaptation importantes à un milieu de travail standard?

Grâce au *Programme de subventions aux entreprises adaptées*, des entreprises reconnues par Emploi-Québec offrent des emplois à des personnes handicapées pour qui le milieu de travail standard n’est pas adapté. Vous pourrez ainsi trouver un emploi adapté à vos besoins pour lequel une formation de base et un environnement de travail adéquats sont assurés. Ces emplois ne requièrent généralement aucun diplôme ni qualification, ni même d’expérience pertinente.

Le soutien est accordé directement à l’entreprise adaptée sous la forme d’une subvention salariale. Il a une durée variable selon les cas et peut même être offert à long terme. La contribution globale d’Emploi-Québec permet à l’entreprise d’assurer des emplois rémunérés aux personnes handicapées et d’apporter les mesures d’adaptation que nécessitent leurs incapacités.

Vous n’êtes pas en mesure d’occuper un emploi à court ou à moyen terme?

Si vous n’êtes pas en mesure d’occuper un emploi à court ou à moyen terme, nous pouvons faciliter votre participation à des activités communautaires. Ces activités vous aident à acquérir ou à maintenir des habiletés, des comportements ou des attitudes qui augmentent vos possibilités d’intégrer le marché du travail.

Pour plus d’information

Visitez emploiquebec.net ou rendez-vous au CLE de votre région.

Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du Service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.